



L'Unam alerte sur les potentielles dérives du projet de loi « Climat et résilience » et dresse une liste de propositions



Le projet de loi « Climat et résilience » risquerait de donner lieu à « une crise immobilière majeure » affirme l'Union Nationale des Aménageurs (Unam). Pour éviter ce scénario, tout en répondant aux enjeux écologique, l'organisation formule une liste de propositions.



« Il faut, avant tout, réconcilier les ambitions de développement durable avec les réalités du terrain » déclare François Rieussec, président de l'Unam. Car, en effet, si l'organisation partage les objectifs de sobriété foncière et de préservation de la biodiversité poursuivis par le projet de loi, elle dénonce ses modalités de mise en œuvre. Pour l'Unam, certaines d'entre elles risqueraient de fragiliser les territoires et, donc, de donner lieu à « une crise immobilière majeure ».

Parmi ces modalités, l'organisation dénonce notamment la pression exercée sur les élus et les mécanismes de contrôle des documents d'urbanisme qui risque de « paralyser la chaîne de planification », le surcoût lié à la récupération des friches ou encore la flambée généralisée des prix de l'immobilier « portant atteinte au pouvoir d'achat des Français ».

« Le marché ne pourra pas encaisser un nouveau recul de la construction »

Pour François Rieussec, « ce texte va aboutir à construire moins, plus cher et plus petit dans des endroits où il n'y a ni la demande ni l'acceptabilité des citoyens ». L'Unam considère, ainsi, que « le marché ne pourra pas encaisser un nouveau recul de la construction ».

Alors, face à ces enjeux, l'organisation plaide pour une approche différente, autour de quelques idées maîtresses. Parmi celles-ci, l'Unam propose à l'Etat de territorialiser les objectifs pour répondre à la diversité des besoins et rationaliser la production, d'apporter une définition précise de l'artificialisation ou encore de mieux encadrer la construction à l'échelle du bâti (RE 2020) et celle du territoire par un renforcement des fondamentaux du permis d'aménager.

Anaïs Divoux